

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

3^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC DU VAL DADOU **17-18 MAI 2025**

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 10 mars 2025

Clôture des engagements : Lundi 5 mai 2025 à minuit, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives :

Dimanche 11 mai 2025 : 8h à 12h et 14h à 18h - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Samedi 18 mai 2025 : 8h à 12h et 14h à 18h - Forum avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 11 mai 2025 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 17 mai 2025 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérification des documents :

Samedi 17 mai 2025 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET 63 avenue Saint Exupéry

Vérification des voitures :

Samedi 17 mai 2025 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 17 mai 2025 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 17 mai 2025 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :

Samedi 17 mai 2025 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Départ 1^{ère} voiture:

Dimanche 18 mai 2025 - à **8h00** (heure du 1^{er} VHC) du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1^{ère} voiture:

Dimanche 18 mai 2025 - à **15h58** heure d'entrée du 1^{er} VHC au FORUM de GRAULHET

à **16h22** heure d'entrée du 1^{er} Moderne au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 18 mai 2025 - dès l'arrivée de l'épreuve, TAUX HORAIRE 60€ TTC, au Garage BOUSQUET 2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 18 mai 2025 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :

Dimanche 18 mai 2025 à **18h00** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry.

Des lots récompenseront les concurrents.

ARTICLE 1.P – ORGANISATION

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des rallyes FFSA.

Se reporter au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional du VAL DADOU MODERNE.

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET organise les

17-18 mai 2025 le 3^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le permis d'organisation:

N° R14 du 26.02/25

Visa FFSA N° 167 du 26.02/25 Délivré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

Comité d'Organisation

Identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional VAL DADOU

Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Tél. : 07 62 87 78 43 Jennifer

Email : auto.sport.passion@hotmail.com

Tableaux officiels d’Affichage : PC du Rallye, au Forum, 63 avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET
Numérique avec l’application Sportity.

Permanence du Rallye

Le Samedi 17 mai 2025 et Dimanche 18 mai 2025 de 7h à 21h
FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET.
Tél : 06 66 38 29 07 Marc

1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional Val Dadou.

1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 2^{ème} Rallye Régional VHC Val Dadou, compte pour :

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2025, coefficient 2 ;

1.3P - VÉRIFICATIONS

Identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional Val Dadou.

ARTICLE 2.P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3.P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Régional VHC du VAL DADOU doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant:

le 5 mai 2025 minuit, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum VHC et MODERNE.**

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 460 €

20 € de réduction pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ;

Lors des vérifications administratives présenter les originaux suivants

- licence des 2 membres d'équipage ;
- permis de conduire des 2 membres d'équipage ;
- attestation de l'autorisation de prêt de véhicule du propriétaire de la voiture, plus le PTH ;
- le passeport technique de la voiture.

Les chèques sont à libeller à l'ordre d'AUTO SPORT PASSION 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA. et aux règles spécifiques des Rallyes VHC.

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Rallye VHC prendra le départ **devant** le Rallye Moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

La liste des numéros de compétitions sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupes A** Groupes 4/5, groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional Val Dadou et aux règles spécifiques des Rallyes VHC.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

4.3.2.1P PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional Val Dadou et aux règles spécifiques des Rallyes VHC.

ARTICLE 5P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional Val Dadou et aux règles spécifiques des Rallyes VHC.

ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et aux règles spécifiques des Rallyes VHC.

6.1P DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye Régional VHC VAL DADOU représente un parcours total de 139.090 km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 SAINT JULIEN 8,200 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 CANGUILAN 5,100 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « HORAIRES ET ITINÉRAIRES »

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

Le Rallye VHC partira **avant** le Rallye Moderne.

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**, identique au règlement particulier du 17^{ème} Rallye Régional Val Dadou.

ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et aux règles spécifiques des Rallyes VHC.

ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme aux prescriptions générales F.F.S.A.

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques F.F.S.A. rallyes VHC

ARTICLE 10.P - PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Des lots récompenseront les concurrents.